

COVID-19 – Recommandations lors d'un retour en Gaspésie

Gaspé, le 25 novembre 2020 – À l'approche de la période des Fêtes, la Direction de la santé publique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine souhaite rappeler les recommandations en cours puisque ce moment de l'année coïncide généralement avec le retour à la maison d'un bon nombre de gens. Cette année avec la pandémie, plusieurs se questionnent face à l'arrivée des membres de la famille qui peuvent provenir d'une région avec palier d'alerte rouge. Afin d'éviter la propagation de COVID-19 sur le territoire gaspésien, voici les principales recommandations :

Les personnes qui habitent dans une [région en zone rouge \(alerte maximale\)](#) et qui désirent se déplacer en Gaspésie doivent se rappeler que les mesures qui s'appliquent à leur région d'origine continuent de s'appliquer; donc aucune fréquentation de bars, restaurants, gyms, cinémas, salles de spectacle, etc. De plus, aucun rassemblement privé n'est permis lorsque les personnes proviennent d'une région rouge.

[Exceptionnellement, du 24 au 27 décembre inclusivement](#), les rencontres festives sont autorisées pour un maximum de 10 personnes, et ce, peu importe la région d'origine. Il est fortement recommandé de se limiter à deux soirées durant cette période.

Plusieurs jours (préférentiellement 7 à 14 jours) avant leur départ pour la Gaspésie, les gens concernés sont invités à :

- Limiter leurs contacts au minimum (rassemblements, sorties diverses, etc.);
- Éviter les déplacements non essentiels dans les endroits publics;
- Porter une attention particulière aux mesures sanitaires en place soit le port du couvre-visage, le lavage des mains, la distanciation physique et l'étiquette respiratoire.

Lors de leur arrivée en Gaspésie, pour les 14 premiers jours, les gens concernés doivent :

- S'informer sur quebec.ca sur les mesures à suivre concernant la couleur de son palier d'origine ;
- Être particulièrement attentifs aux symptômes en lien avec la COVID-19. Un outil est disponible [en ligne](#) pour évaluer la nécessité de passer un test;
- Garder une distance de deux mètres avec tous les occupants de la maison, éviter le partage des objets du quotidien et porter une attention particulière à la désinfection des surfaces partagées (ex. : comptoir, table et salle de bain);
- Éviter de visiter d'autres gens que ceux qui habitent la même adresse. Éviter les sorties et les déplacements non essentiels;
- S'isoler complètement si des symptômes apparaissent, puis se faire dépister.

Malgré un résultat négatif, il faut continuer à suivre les mesures du palier d'origine pour au moins 2 semaines et les précautions de base en tout temps puisqu'un test n'est pas un certificat d'immunité. En effet, même si vous recevez un test négatif, le lendemain vous pourriez être contagieux.

Le numéro de téléphone à composer pour obtenir un rendez-vous de dépistage est le 1 877-644-4545. Lorsque l'appel est redirigé vers la boîte vocale, laisser un message et une infirmière vous rappellera pour vous donner un rendez-vous.

En terminant, il demeure important de vérifier fréquemment les consignes gouvernementales associées au palier de couleur en vigueur dans la région entre autre pour les rassemblements intérieurs ou extérieurs. Pour plus d'information, visiter le site quebec.ca/coronavirus.

RENSEIGNEMENTS :

Clémence Beaulieu-Gendron

Adjointe à la PDG et aux relations avec les médias

CISSS de la Gaspésie

215, boulevard de York Ouest

Gaspé (Québec) G4X 2W2

courriel : clemence.beaulieu-gendron.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca